

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 62 (1974)

**Heft:** 4

**Artikel:** Le coin du document... encourageant

**Autor:** L.M.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-273681>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La page de l'acheteuse

## A votre santé !

**Que vos cheveux, nos cheveux, se dressent sur nos têtes.** Voici, en vrac, quelques informations tirées de la brochure du Secrétariat antialcoolique suisse, «Alcoolisme et autres toxicomanies, données statistiques, édition 1974 (t).

Ainsi, savez-vous : — qu'en 1972, chaque Suisse (homme, femme, bébé ou vieillard) a bu en moyenne 10,83 litres d'alcool à 100 % ;

— que selon une évaluation du Bureau fédéral de statistique, les dépenses pour les boissons alcooliques ont atteint en 1970 environ trois milliards (975 millions pour les boissons sans alcool...) ;

Or, plus la consommation moyenne d'alcool est élevée, plus aussi le nombre des alcooliques grandit. Plusieurs indices permettent d'affirmer que le nombre des alcooliques en Suisse atteint aujourd'hui le chiffre de 130.000.

On constate aussi une augmentation de l'alcoolisme juvénile et féminin.

Savez-vous encore que «chez les malades hommes hospitalisés pour infarctus du myocarde, on constate de façon frappante, en plus de l'abus de nicotine — dans le 50 % des cas environ — un abus chronique d'alcool» (Pr. Wurhmann, de Winterthour) qu'en 1972, 43,5 % de tous les retraits de permis de conduire étaient dus à des états d'ébriété.

Dans une étude relative à la détermination des dommages économiques et sociaux causés par l'alcoolisme en Suisse, parue en 1971, le Dr. Steiger, ancien statisticien de la Régie fédérale

des alcools, arrive, sur la base d'une estimation très prudente, à la conclusion que ces charges s'élèvent aujourd'hui à environ deux milliards.

Variés les plaisirs. En 1970, on a dépensé en Suisse 1 milliard 95 millions pour les articles de tabac, contre 625 millions en 1961. Rappelons que le tabac provoque principalement des lésions du système respiratoire et du système circulatoire.

Lors d'un examen de 150 cas de cancer du poumon, le professeur Gsell, de Bâle, a trouvé 84,7 % de grands fumeurs et seulement 1,3 % de non-fumeurs.

Lors de l'examen d'hommes âgés de 20 à 40 ans, qui souffraient d'un infarctus du myocarde ou d'autres lésions cardiaques, le professeur Hegglin et le docteur Keiser, de Zurich, ont constaté que le 93 % étaient des fumeurs.

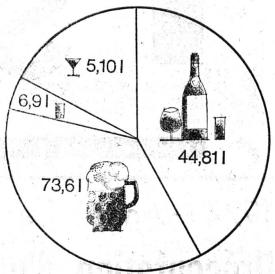
Mais voilà qui est plus «typiquement féminin» : l'étude des premières admissions dans les cliniques psychia-

triques fait clairement ressortir un accroissement général des toxicomanies aux hypnotiques, avec prédominance des femmes et des groupes d'âge moyen. Le nombre des consommateurs abusifs d'analgésiques a aussi augmenté. Ici aussi ce sont les femmes d'âge moyen les plus représentées. L'abus des stimulants s'accorde lentement mais sûrement depuis 1962. Les toxicomanies aux stimulants se recrutent chez les jeunes de 20 à 35 ans, contrairement à ce qui est le cas pour les autres médicaments.

Et la drogue ? Selon la brochure «Les drogues chez nous», rédigée par des médecins de la clinique psychiatrique universitaire de Bâle, de 1971, il est établi que : «L'activité suscitée par le problème de la drogue ne doit pas nous faire oublier que l'alcoolisme — indépendamment du sexe, de l'âge et du statut social — augmente sans cesse. Il représente aujourd'hui notre plus gros problème de médecine sociale : 2 % de la population est grave-

ment malade à cause de l'alcool, alors que 0,2 % est dépendant des autres drogues, ce qui signifie que pour un «drogué», il y a dix alcooliques».

(1) On peut obtenir cette brochure auprès du Secrétariat antialcoolique suisse, case postale 203, 1000 Lausanne 13, pour 60 ct + port.



## Le coin du document ... encourageant

Quittons, pour une fois, le domaine de la publicité ridicule, comme nous le suggère une lectrice.

«Femmes Suisses» nous avait conviés à envoyer des documents dont l'anti-féminisme était flagrant, afin de les publier dans ses pages. Il m'est apparu qu'il serait bon parfois de mettre en évidence les signes d'espoir et de changements que nous pouvons rencontrer, qui viendront rebalancer les énormités que nous lissons et entendons chaque jour. Cette idée m'est venue il y a un instant en feuilletant *Okapi*, un petit journal «pour les garçons et les filles de 8 à 12 ans», édité en France par une équipe de catholiques (progressistes). Ce journal paraît tous les 15 jours et contient chaque fois un dossier consacré à un sujet précis et fait avec beaucoup de sérieux et... de bonne psychologie ! Les deux derniers dossiers étaient consa-

crés à «mon corps vivant» avec de très bonnes explications sur les différentes fonctions du corps (dessins, schémas, bandes dessinées, etc.) et j'ai été heureuse de rencontrer, dans le No 56, du 1 au 15 mars 1974, pp. 7 et 8, le texte suivant :

«Masculin-féminin.

— Toi le garçon et toi la fille, vous êtes très semblables sauf en ce qui concerne les organes sexuels.

Sur ce point-là, au contraire, vous êtes très différents et, grâce à cette différence, vous vous complétez.

Pour être complète, la race humaine a besoin des femmes et des hommes.

Ensemble, ils créent des enfants mais aussi tout ce qui fait progresser la vie de la planète Terre.

Et pourtant, toi le garçon, toi la fille tu es unique.

Ta sexualité imprègne ton corps et ton esprit.

Elle fait partie de cet élan vital qui pousse à connaître les autres, à explorer le monde, à créer des œuvres d'art, à bâtir des maisons, à franchir les mers en bateau, à écrire des poèmes...

Un homme peut avoir envie de découvrir des continents mais aussi de bercer des enfants.

Une femme peut avoir envie d'élever une famille mais aussi d'être pianiste ou ingénier.

Puissent les générations qui nous suivent entendre ce message ! » L. M.

Les sièges automobiles pour enfants

## UN TAS DE FERRAILLE !

La Fondation allemande «Test» a publié récemment un test sur les sièges automobiles pour enfants. La plupart d'entre eux n'offrent encore que

peu de sécurité pour l'enfant. Certes une fixation quelle qu'elle soit vaut mieux que rien du tout.

Ces sièges sont suffisants dans des situations ordinaires de la circulation comme un freinage brusque par exemple. Ils suffisent encore lors de collisions latérales ou accidents au moment du départ.

Par contre la plupart d'entre eux sont inefficaces lors de collisions frontales dès 15 km/h. Le cadre tubulaire se plie et peut même casser. Lors d'une collision à 30 km/h seulement 4 des 15 sièges examinés tiennent l'enfant à sa place. C'est avant tout la tubulure qui céde. Après la collision on ne retrouve plus qu'un tas de ferraille entre sièges avant et arrière. L'enfant est coincé dans un siège torqué et projeté contre le siège avant. Sans ceinture supérieure, les montures en tube se rabattent comme

une lame de canif. On a vu des sièges munis d'une telle ceinture éclater en deux morceaux. Les sièges pleins sont aussi projetés en avant. Les fermetures ou les crochets des ceintures se sont ouverts ; poupée-bébé et son siège se sont viollement heurtés au siège avant.

Seuls deux sièges ont pu retenir la poupée à 50 km/h. On ne peut donc recommander que ces sièges «Jenay Safety Seat» et «Römer Peggy» qui coûtent entre Fr. 90.— et Fr. 150.— environ.

Les deux sièges doivent être fixés à la voiture. Le meilleur des sièges est inefficace s'il n'est pas fixé au châssis.

(Liste des services de vente auprès de la Fédération suisse des consommateurs de la Fédération suisse des consommateurs de la Fédération suisse des consommateurs

## A bâtons rompus dans les prix agricoles

Entendu récemment au marché de Lausanne : «Avez-vous vu ? Les salades à 1,60 fr., le rampon à 1,40 fr. les 100 gr. et, même, les dents-de-lion à ce prix. Pourtant, elles ne demandent que du travail. Où allons-nous ?»

Pas de réponse à cette question. Qui, en effet, sait où nous menent l'évolution économique et les surprises monétaires ? En revanche, nous savons bien pourquoi les prix actuels semblent atteindre des sommets, même dans l'agriculture. Et, quand on prend la peine d'examiner objectivement les facteurs les plus importants du problème, on finit par tempérer son étonnement.

La formation des prix agricoles obéit à des règles logiques et apparemment simples. L'agriculteur fait, ou devrait faire, le total de ses frais de production auxquels devrait s'ajouter, pour obtenir le prix de vente, un bénéfice normal qui n'est, en réalité, que le revenu de ses biens et de son travail. Or, les comptabilités le prouvent, trop souvent ce dernier poste est escamoté, cela pour divers motifs dont l'inflation n'est pas le moindre. En fait, les prix agricoles sont fixés d'autorité par le pouvoir fédéral qui se base sur des calculs en application de la loi sur l'agriculture.

Mais, en quoi consistent ces frais de production ? Ils sont dus d'abord aux achats des agents de production (engrais, semences, fourrages, produits anti-parasitaires, etc.), puis à l'entretien des bâtiments et de l'équipement, aux salaires et charges sociales, aux intérêts des investissements...

C'est ce dernier poste qu'on oublie ou qu'on minimise parfois dans les meilleurs non agricoles. Je m'explique : le paysan achète de la terre pour agrandir son domaine (sans quoi son exploitation ne serait plus viable) ou une machine rendue indispensable par le prix de la main-d'œuvre. Pour ce faire, il doit emprunter, comme tout entrepreneur qui ne peut lui-même assurer son auto-financement. Or, tout emprunt suppose le paiement d'un intérêt ; ce dernier, comme chacun sait, augmente régulièrement depuis quelques années. A cet intérêt s'ajoute inévitablement le paiement, qui s'échelonne au cours d'un certain nombre d'années, d'une somme destinée à rembourser le capital emprunté ; c'est l'amortissement. «Mais, disent les non-initiés, si le paysan possède sa terre, l'ayant peut-être héritée, il n'a pas à faire face au service de la dette. En conséquence, ce dernier poste, dans le calcul des prix, ne pourrait-il pas au moins être réduit, voire supprimé ?»

Similaire question appelle une réponse faite de plusieurs considérations :

1. Le nombre des domaines francs (sans hypothèques) est minime dans notre pays, si ce n'est nul.  
2. Quelques chiffres à l'appui de cette

affirmation : l'endettement agricole en Suisse était de Fr. 7670 par hectare en 1965, 8130 en 1966, 8670 en 1967, 9000 en 1968, 9000 en 1969, et nous savons que la courbe a, depuis lors, repris son ascension qui, tout le laisse supposer, se poursuivra encore dans les années à venir. D'une manière générale, on peut affirmer que le 57 % environ du capital qui repose sur l'agriculture est emprunté alors que le 43 % représente le capital en propriété.

3. Faisons une supposition : si le paysan placait à la banque ce capital

propre qui repose sur la terre, les immeubles et l'équipement, il toucherait un intérêt aujourd'hui de 4 à 7 % environ selon le mode de placement, sans travail ni peine.

Il est donc logique et juste que l'intérêt de l'ensemble du capital engagé sur l'exploitation entre dans le calcul des prix agricoles.

Voilà pourquoi «même» les dents-de-lion paraissent chères !

### Quelques autres informations chiffrées :

Le salaire mensuel d'un ouvrier agricole qualifié est aujourd'hui de Fr. 1000 au minimum, celui d'un vacher ou d'un chef de culture de Fr. 1200 à Fr. 1500. L'entretien en nature s'ajoutant au salaire,

pas soutenu financièrement ces productions indigènes du temps où les prix mondiaux, effondrés souvent à la suite d'habiles manœuvres, jouaient nettement en défaveur de notre agriculture ? «Gouverner, c'est prévoir», dit la sagesse populaire. Où trouvera-t-elle mieux sa justification que dans ces récents événements ?

### Ne dramatisons pas !

Il y a les subventions ! On oublie parfois qu'elles avantage également le consommateur qui peut ainsi acquérir des biens de première nécessité à des prix inférieurs à leur valeur réelle. Il y a les crédits d'investissements qui permettent à l'agriculteur d'emprunter sans porter la charge entière du service de la dette. Mais, pour des raisons évidentes, ils ne sont accordés qu'au compte-gouttes. Et puis, on parle, pour l'avenir, de contributions directes ou de paiements compensatoires octroyés aux paysans dont la situation se rapprocherait ainsi, plus ou moins, de celle des fonctionnaires. La majorité d'entre eux s'y oppose, préférant conserver le statut d'entrepreneur qui assume les risques et bénéficie des succès éventuels de son entreprise. Mais, depuis plusieurs années, du moins pour les exploitations mal situées ou trop petites, l'éventualité de succès financiers tend vers la valeur zéro. C'est le cas, en particulier, de l'agriculture de montagne. Et pourtant, c'est sur elle que nous comptions pour refaire nos forces, pratiquer les sports, et même pour entretenir le paysage.

Dès le prochain numéro, une rubrique paysanne qui paraîtra régulièrement sera confiée à l'Association romande des paysannes diplômées.

Nous nous en réjouissons.

Parlons du lait : un centime de plus par litre, dès le mois de mai prochain. Ça compte, pas vrai ? Oui, mais le producteur, et sa femme avec lui, devront augmenter leurs heures de travail pour des nettoyages plus fréquents, pour un contrôle journalier du troupeau, consentir de nouveaux investissements en vue de l'amélioration des étables, de l'installation d'un système de refroidissement du lait, du

changeant partiel ou total des machines à traite. Précieux centime, où vas-tu t'enfouir ? Confortablement gonflé, au niveau de la distribution ! Soyons justes : ce problème épique va être examiné à nouveau et trouvera, tout le laisse penser, une solution plus conforme aux intérêts raisonnables de la paysannerie.

Enfin, n'oublions pas les bonnes années ! Oui, s'il ne fallait pas s'essouffler à rattraper l'inflation qui, elle, galope. Et la tranquillité, la pureté de l'air, le chant des oiseaux, en un mot, la paix ? Oui, bien sûr, si le progrès et la promotion (immobilière s'entend) voulaient bien respecter le paysage d'où elle émane.

J'en étais là de mes réflexions quand j'en fus brusquement tirée par une annonce tonitruante, émanant des haut-parleurs d'une grande surface de vente : «... les belles salades à 85 cts, hâtes-vous !»

N'en disons pas de mal ! Il y a, chez nous aussi, des budgets familiaux difficiles à équilibrer. Mais c'est une autre histoire. Pourquoi donc une représentante des milieux socio-économiques à ressources modestes, voire insuffisantes, ne viendrait-elle pas nous exposer ses difficultés financières quotidiennes ? Je ne prétends pas que, de ce choc des informations, naîtrait sur-le-champ la lumière des solutions à porter à nos problèmes économiques. Mais, un fait est certain : la compréhension mutuelle entre les différents milieux socio-économiques s'améliore et grandit quand diminue l'ignorance au sujet des difficultés de l'interlocuteur, quel qu'il soit. Aussi pourra-t-on souhaiter que, après l'introduction de l'éducation sexuelle dans nos écoles — nouveauté pour le moins époustouflante voilà quelques années seulement — on commence à enseigner à tous nos écoliers les réalités de l'économie politique (qui est, à l'échelon national, ce qu'est l'économie domestique au niveau familial). Si ces notions essentielles étaient transmises d'une manière objective, concrète et vivante, le fossé qui sépare encore producteurs agricoles et consommateurs se comblerait peu à peu, tout le laisse espérer. Pourquoi pas ?

A. Salina  
N.B. — Nous remercions la Chambre vaudoise d'Agriculture qui a fourni les données chiffrées.